# Département de l'Hérault

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN

### **DE BEZIERS**

## **SEANCE DU 8 JANVIER 2025**

Objet : Maîtrise d'œuvre Rénovation Ecole Elémentaire

N° : D - 2025 - 01 - 08 - 07

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Laurent FUSTER.

**Procurations:** Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, M. Olivier MONROS à Mme Laure GIMENO.

Absents:

Secrétaire de séance : Mme Agnès TOMASO

Début de séance : 18H30

### Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de rénover l'école élémentaire en remplaçant les trois bungalows existants devenus vétustes et en faisant les aménagements nécessaires dans les locaux de l'ex mairie (ancien logement de fonction du directeur d'école) pour la création d'une 10° classe à compter de la rentrée scolaire 2025.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer la mise en concurrence pour retenir les candidats chargés de cette maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

Envoyé en préfecture le 15/01/2025 Reçu en préfecture le 15/01/2025 Publié le 25 JAN 2025

ID: 034-213401359-20250108-D2025\_01\_08\_07-DE

# LE CONSEIL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 5 procurations,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre du programme de rénovation de l'école élémentaire,

DIT que Monsieur le Maire retiendra les candidats reconnus mieux-disants et rendra compte de sa décision lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Après dépôt en Préfecture De l'Hérault le 15 JAN. 2025 Et publication qui notification Du 5 JAN. 2025

Le Maire :

La Secrétaire,

Le Maire,

**Agnès TOMASO** 

Jean-François GUIBBERT